

BC n° MARCHE PUBLIC N° 007M16  
Aff n° lot N°2-eau de baignade  
Devis n° N° ORDRE:CS-2018-12-06

**DASS**  
**Muriel HAGEN**  
7 avenue Paul Doumer  
BP M298849 Nouméa Cedex  
Tel : 24 23 39  
muriel.hagen@gouv.nc

**Echantillon : 2018/12/E0068**

Lieu du prélèvement: Plage de Nouré DUMBEA  
Date de début d'analyse : 06/12/2018  
Nature de l'échantillon : Eau de mer  
**Référence Client : P05042 2018-12-01**  
Température à réception : 6.8°C

Date de prélèvement : 06/12/2018 08h40  
Date de réception : 06/12/2018 13h26  
Date de fin d'analyse : 11/12/2018  
Préleveur : CH-AB CONCEPT  
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eau de baignade selon délibération calédonienne n° 23/CP du 01 Juin 2010 -Article 19-	Limite de quantification
<b>Bactériologique</b>					
Entérocoques	IDEXX certifié NF EN ISO 7899-1	<10	UFC/100mL	100	10
Escherichia coli	IDEXX certifié NF EN ISO 9308-3	206	UFC/100mL	2000	10
<b>Paramètres in situ</b>					
Température eau in situ	-	27	°C		
Transparence		>1	m		
Meteo		pluie			
Etat de la mer		calme			

**Remarques/Commentaires :**

Eau non conforme à la valeur guide pour les escherichia coli : 206UFC/100ml au lieu de <100 UFC/100ml mais conforme à la valeur impérative 2000 UFC/100ml

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.  
 (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.  
 (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.  
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)  
 (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.  
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m<sup>2</sup> et 100 g/m<sup>2</sup>.

Nouméa le 11/12/2018  
Isabelle GALY  
Responsable de laboratoire

